

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2019**

Sont présents :

Christian FRANCE, Marie-Aline BONAVENTURE,
Fabienne MANGENOT, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET,
Jean-Luc DUVAL, Alain ABSCHIEDT, Frédéric LATRAYE,
Sébastien BARTH, Dominique BREGNARD, Joël MAIRE

Est nommé secrétaire : Dominique BREGNARD



- **ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le compte administratif normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 ainsi que le compte de gestion 2018 du receveur, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen :

	Dépenses	Recettes	Réalisations 2018
Section de fonctionnement	138 273,64	168 488,23	30 214,59
Section d'investissement	73 852,38	75 504,39	1 652,01

Participations communales 2019

Le conseil municipal vote à l'unanimité les participations communales 2019 :

- Commission syndicale biens indivis Vicherey-Pleuvezain	10 000,00 €
- Sivom de la haute vallée de l'Aroffe	21 398,08 €

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de verser en 2019 une subvention aux associations ayant transmis leur rapport d'activités et financier 2018.

Taux des trois taxes locales 2019

Depuis de nombreuses années la fiscalité de la commune n'a pas été augmentée. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales 2019 (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti):

Taxe d'habitation	12,68 %
Taxe foncière (bâti)	21,37 %
Taxe foncière (non bâti)	32,15 %

Budget primitif 2019

Après avoir examiné les dépenses et les recettes prévues pour l'année 2019 le conseil vote à l'unanimité le budget primitif de 2019 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	207 154,47 €	207 154,47 €
Section d'investissement	102 268,06 €	102 268,06 €

Aide habitats EPCI 2019

Le conseil municipal accepte de reconduire le programme d'aides à l'habitat selon les conditions énoncées par la communauté de communes à savoir : 10 % communauté de communes

10 % commune

Pour les façades, les toitures, l'isolation et la vacance des immeubles dégradés.

Petite nouveauté pour cette année, le maintien a domicile.

300 € peuvent être octroyé pour les petits travaux et 500 € pour les travaux lourds.

Les imprimés sont disponibles à la mairie.

Adhésion nouvelles collectivités SMIC 88

Le conseil municipal se prononce pour l'adhésion de la commune de GERBAMONT, le Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba, le Syndicat scolaire d'Hadigny les Verrières, SIVS TERRE DE LEGENDE et les syndicats scolaire "nos petits villages" au Syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges.